

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2016

Conformément aux prescriptions de l'article 48 de la loi du 5 avril 1884 et des articles L 2121 10 et L 2121 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

61-2016 : EAU – ASSAINISSEMENT => ADMISSION EN NON VALEUR

-vu les certificats d'irrecouvrabilité de la Trésorerie en date du 30 septembre 2016, concernant l'impossibilité de recouvrer les créances d'eau et d'assainissement pour un montant de :

1808.62 € pour le Budget Eau

193.57 € pour le budget assainissement

Le Conseil Municipal,

Par 16 Voix POUR, 0 Voix CONTRE, 2 ABSTENSIONS

- **ACCEPTE** l'admission en non-valeur pour les créances irrécouvrables d'eau et d'assainissement comme énoncé ci-dessus.

62-2016 : MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire propose de revoir le règlement de location de la salle polyvalente. En particulier en ce qui concerne le nettoyage des locaux et la gestion des déchets.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **-APPROUVE** les modifications apportées au règlement portant sur la mise en place de deux nouvelles cautions pour le ménage et pour les ordures ménagères, ainsi que sur la mise à jour des tarifs
- **DECIDE** d'appliquer les tarifs au 1^{er} NOVEMBRE 2016

63-2016 : AVIS SUR LA DISSOLUTION DU SICALA

La commune de LES BORDES donne un **avis Favorable** à la dissolution, au 31 décembre 2016 du syndicat mixte aménagement de la Loire et de ses affluents (SICALA).dont elle est membre,

- **SE PRONONCE**, par délibération séparée, sur les conditions financières de liquidation du syndicat.
- **AUTORISE** le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

64-2016 : SIGNATURE DE LA CONVENTION - SICALA

La commune de LES BORDES donne un **avis Favorable** à la signature de la convention de liquidation du SICALA telle qu'annexée à la présente délibération,
Autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention de liquidation.

Prochain Conseil Municipal : le Mardi 13 Décembre à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Affiché le 21 Octobre 2016, conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du CGCT